

Tangentielle Ouest

Enquête publique

PHASE 2
SAINT-GERMAIN GC /
ACHÈRES-VILLE RER A

**Du 16 juin au
15 juillet 2014**
**> Informez-vous
et participez à
l'enquête publique !**



www.tangentielleouest.fr



 **île de France**



Yvelines
Conseil général

 **RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE**



La Tangentielle Ouest est un projet de tram-train qui prolonge la Grande Ceinture Ouest (tronçon existant de la ligne L entre Saint-Germain Grande Ceinture (GC) et Noisy-le-Roi, en service depuis 2004) au nord et au sud dans le département des Yvelines.

La Tangentielle Ouest offrira des correspondances avec le RER A, le RER C, avec les lignes U, L et N et facilitera l'accès aux principaux pôles d'emplois de Poissy, Cergy, Saint-Germain-en-Laye, Versailles et Saint-Quentin-en-Yvelines, sans passer par Paris.

Un projet intégré au Nouveau Grand Paris

Le projet de Tangentielle Ouest est inscrit au nouveau Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF), document d'urbanisme stratégique approuvé par l'État le 27 décembre 2013.

Il est aussi l'**un des maillons du Nouveau Grand Paris**, orientation d'aménagement à l'échelle de l'Île-de-France, tel que défini par le gouvernement, le 6 mars 2013. Le projet a été confirmé dans le Protocole relatif au Plan de Mobilisation pour les Transports d'Île-de-France, signé le 19 juillet 2013 entre l'Etat et la Région Île-de-France. Ce dernier, représentant un investissement global de 7 milliards d'euros sur la période de 2013 à 2017, constitue une avancée significative en termes de modernisation et de développement du réseau francilien. La réalisation du projet Tangentielle Ouest, dans ses phases 1 et 2, y est annoncée à l'horizon 2020.

Le projet se compose de deux phases :

LA PHASE 1 de la Tangentielle Ouest permettra de relier Saint-Germain RER A à Saint-Cyr RER C.

Cette première phase a été présentée à l'**enquête publique** du 13 juin au 12 juillet 2013 et **déclarée d'utilité publique** par le Préfet des Yvelines le 3 février 2014. Sa mise en service est prévue fin 2018.

LA PHASE 2 de la Tangentielle Ouest vise à prolonger la phase 1 de Saint-Germain Grande Ceinture à Achères-Ville RER.

La concertation sur la **phase 2, de Saint-Germain Grande Ceinture à Achères-Ville RER**, s'est déroulée du 15 avril au 17 mai 2013.

La phase 2 du projet Tangentielle Ouest est présentée en enquête publique du 16 juin au 15 juillet. Sa mise en service est prévue fin 2019.

LA TANGENTIELLE OUEST, UN PROJET ESSENTIEL POUR LE TERRITOIRE DES YVELINES

Développer les transports en commun du nord au sud du département

En reliant les gares d'Achères-Ville RER et de Saint-Cyr RER, la Tangentielle Ouest permettra de **répondre aux besoins de déplacements du nord au sud du territoire** des Yvelines.

En effet, pour se déplacer entre Achères et Saint-Cyr-l'École en transports en commun, il est aujourd'hui nécessaire de transiter par Paris, et notamment par le pôle d'échanges de la Défense.

La Tangentielle Ouest permettra aussi d'offrir une alternative à l'utilisation de la voiture particulière, grâce à une **desserte rapide** et des **temps de trajets garantis**.

A titre d'exemple, le trajet en transports collectifs entre Achères-Ville RER et Saint-Cyr RER sera de 35 minutes environ, au lieu d'1 heure actuellement.

Améliorer les correspondances entre les lignes de transport

La Tangentielle Ouest sera en correspondance avec :

- ✘ Le RER C à la gare de Saint-Cyr RER ;
- ✘ Le RER A aux gares de Saint-Germain RER et Achères-Ville RER ;
- ✘ La ligne L aux gares d'Achères-Ville RER et de Saint-Nom-la-Bretèche Forêt de Marly ;
- ✘ Les lignes U et N à la gare de Saint-Cyr RER.

Le réseau de bus sera restructuré afin de permettre aux voyageurs de rejoindre facilement les stations de la Tangentielle Ouest.

Ces correspondances nombreuses, avec des lignes structurantes, renforceront l'attractivité de la nouvelle ligne Tangentielle Ouest.

Faciliter les déplacements entre les pôles d'activités

La Tangentielle Ouest permettra de **relier entre eux plusieurs pôles d'emplois et d'habitat** : Achères, Poissy, Saint-Germain-

en-Laye, Noisy-le-Roi, Saint-Cyr-l'École et Versailles (au sud).

Plusieurs **projets urbains** seront desservis par la Tangentielle Ouest. Pour la phase 2 plus spécifiquement, le projet sera à proximité :

- ✘ du futur Port Seine Métropole, des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Petite Arche et Cœur de ville à Achères,
- ✘ de l'éco quartier EOLES et du secteur de la gare de Poissy Grande Ceinture à Poissy,
- ✘ du quartier Lisière-Pereire à Saint-Germain-en-Laye.

Ces dessertes facilitées participeront au développement du territoire des Yvelines.

Historique de La Grande Ceinture

La Grande Ceinture est une ligne de chemin de fer formant une **boucle autour de Paris à une quinzaine de kilomètres du boulevard périphérique**. Sa construction fut décidée vers la fin du XIXème siècle. A l'ouest de Paris, la ligne de la Grande Ceinture transporte des voyageurs jusqu'en 1939 ; après cette date, elle est principalement vouée au trafic de marchandises jusqu'au début des années 1990. Le projet d'une réouverture de la ligne aux voyageurs prend alors forme pour aboutir à la mise en service de la **Grande Ceinture Ouest**, tronçon de la ligne L, le **12 décembre 2004**.

La Tangentielle Ouest vient **prolonger la Grande Ceinture Ouest** pour la raccorder au réseau lourd existant (RER A et C, Lignes L, N et U), afin d'en faire **une véritable ligne structurante pour le territoire des Yvelines**. Elle réutilise pour cela les voies existantes de la Grande Ceinture.



Station actuelle de la Grande Ceinture Ouest – Mareil-Marly



ZOOM SUR LA PHASE 2

LE TRACÉ PAS À PAS

Depuis la station Saint-Germain Grande Ceinture, le tram-train **emprunte les voies de la Grande Ceinture**, traverse le golf de Saint-Germain, puis franchit l'avenue de Versailles (RD 190) par le pont rail existant et poursuit sa route jusqu'à la station Poissy Grande Ceinture, au niveau du quartier de la Bruyère.

Toujours sur les voies de la Grande Ceinture, le tram-train quitte Poissy, pénètre dans la forêt de Saint-Germain. Après la station Achères-Chêne-Feuillu (réalisée à plus long terme), et en raison de la saturation actuelle des infrastructures ferroviaires, le tram-train quitte le Réseau Ferré National. Il emprunte **une voie nouvelle de type tramway**, implantée le long des voies ferrées jusqu'à Achères-Ville RER.

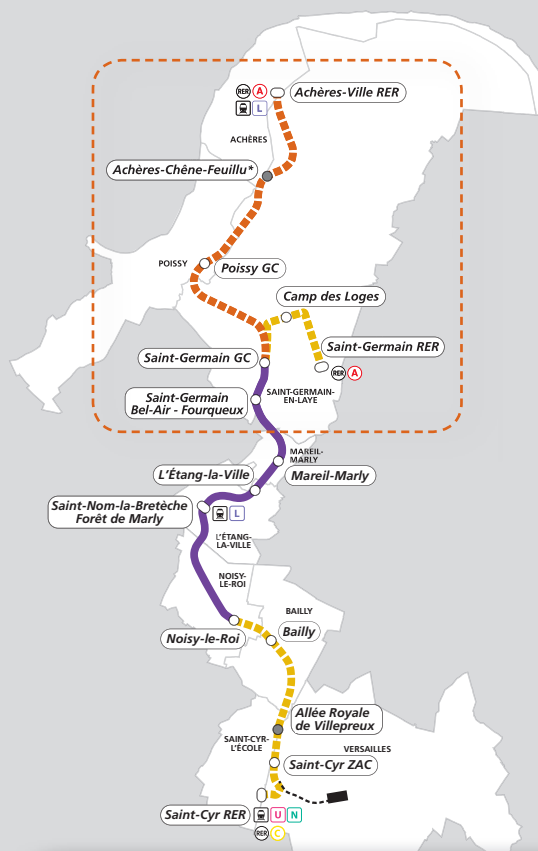
L'INSERTION DE LA LIGNE DANS SON ENVIRONNEMENT

Le projet Tangentielle Ouest réutilise en grande partie les voies existantes de la Grande Ceinture, de Saint-Germain GC à Achères-Chêne-Feuillu, ce qui permet de **limiter ses impacts fonciers et environnementaux**. D'Achères-Chêne-Feuillu à Achères-Ville, le tram-train longe les voies existantes, pour minimiser les emprises sur la forêt. Néanmoins, la phase 2 du projet conduira à impacter une surface d'environ 5,8 hectares sur la forêt domaniale de Saint-Germain-en-Laye.

Le projet prévoit bien évidemment de **compenser l'impact généré par le défrichement et d'atténuer les effets indirects par des mesures d'accompagnement**.

Dans cette optique, **l'étude d'impact**, qui constitue la **pièce F du dossier d'enquête publique**, analyse les conséquences du projet sur son environnement pour tenter d'**éviter**, de **réduire** et (le cas échéant) de **compenser** les impacts négatifs.

Cette étude d'impact a fait l'objet d'un **avis de l'Autorité environnementale**, instance du ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, auquel les maîtres d'ouvrage ont répondu dans un mémoire intégré au dossier d'enquête publique (**pièce G**).



→ Station Poissy Grande Ceinture

Cette station sera implantée au niveau de la gare existante de Poissy GC à proximité de l'ancien bâtiment voyageurs. Le projet Tangentielle Ouest ne nécessite pas la réouverture de ce dernier, puisque la station aménagée sera de type tramway. Des échanges entre la commune de Poissy et SNCF permettront de définir les conditions de réhabilitation du bâtiment. Par ailleurs, une attention forte sera portée à une **réorganisation des lignes de bus pour faciliter les correspondances** avec la station Poissy RER et le centre-ville notamment.

→ Golf de Saint-Germain

Réutilisant les voies de la Grande Ceinture, la ligne Tangentielle Ouest traversera le golf de Saint-Germain.

Les trois passages à niveau existants seront supprimés. Le **franchissement des voies par les golfeurs** sera maintenu par **l'aménagement de passages piétons**, en concertation avec le golf. Cette configuration permettra le maintien de la vitesse du tram-train, tout en assurant la sécurité des golfeurs.

→ Station Achères-Ville

La station d'Achères-Ville sera positionnée à l'est des voies existantes du RER A et de la ligne L. Cette configuration, adoptée suite à la concertation préalable de 2013, facilitera le **prolongement ultérieur du tram-train jusqu'à Cergy**. Elle assurera une intermodalité de qualité avec les modes déjà présents, à proximité de la gare RER, du parking relais et de la gare bus. L'implantation du terminus permettra d'**accompagner le développement du secteur de la gare** en ouvrant le pôle vers le quartier en développement de la ZAC de la Petite Arche.

Le passage sous les voies ferrées sera élargi afin de pouvoir accueillir la plateforme de tramway, deux voies de circulation et un trottoir, et d'améliorer ainsi l'accès aux quartiers situés à l'est de la gare.



Pont-rail Achères Ville (Avenue de Conflans)



→ Station Achères-Chêne-Feuillu, prévue à plus long terme

Des mesures conservatoires* seront prises pour **permettre la réalisation, à plus long terme, d'une troisième station à Achères-Chêne-Feuillu**.

En effet, à cet endroit, les voies de la Grande Ceinture réutilisées par la Tangentielle Ouest seront situées au nord des voies de la ligne Paris Saint-Lazare – Mantes-la-Jolie (trains du groupe V). La création de la station Achères-Chêne-Feuillu permettrait d'envisager la correspondance entre cette ligne et la Tangentielle Ouest.

L'infrastructure actuelle du groupe V (Paris-Saint-Lazare / Mantes-la-Jolie) étant saturée, la station Achères-Chêne-Feuillu est prévue à plus long terme, **à l'horizon de la mise en service de la Ligne Nouvelle Paris Normandie**. Cette nouvelle ligne ferroviaire du réseau national permettrait en effet de désengorger l'infrastructure actuelle du groupe V et rendrait ainsi possible de nouveaux arrêts.

* Les mesures conservatoires permettent de faciliter la mise en œuvre ultérieure d'un projet d'infrastructure en interface avec la Tangentielle Ouest.

2,6 km de nouvelle voie de type tramway

7,1 km de voies ferrées de la Grande Ceinture réaménagées

12 min de temps de parcours entre Saint-Germain GC et Achères-Ville RER

3 communes traversées

3 stations (dont 1 à plus long terme)

LES CHIFFRES CLÉS DE LA PHASE 2

- LÉGENDE**
- Grande Ceinture Ouest (GCO) en service depuis 2004
 - Phase 1 : en projet
 - Phase 2 : en projet
 - Stations Tangentielle Ouest
 - Stations à plus long terme
 - Pôles de correspondance
 - Site de maintenance et de remisage

* Correspondance envisageable à plus long terme avec les trains du groupe Paris Saint-Lazare / Mantes-la-Jolie.



DES STATIONS DE TYPE TRAMWAY

Les stations de la Tangentielle Ouest seront aménagées en **stations de type tramway, accessibles aux personnes à mobilité réduite et permettant la traversée des voies en station.**

Les quais existants seront réaménagés pour s'adapter au matériel roulant tram-train. **Les porteurs de projet recherchent une intégration optimale** des stations dans le paysage urbain. Les quais et les abords des stations seront équipés d'un **système de vidéo-surveillance.**



LE MATÉRIEL TRAM-TRAIN

Le tram-train est un mode de transport innovant, conçu pour **circuler aussi bien sur les voies du Réseau Ferré National que sur des plateformes de type tramway** en milieu urbain.

Sur les voies ferrées existantes, le tram-train allie **rapidité** et **sécurité**. La ligne de la Grande Ceinture sera dédiée exclusivement au tram-train : la circulation de trains de fret n'est donc pas envisagée. La ligne sera néanmoins conçue de façon à ne pas empêcher la possibilité d'un passage d'autres véhicules.

En milieu urbain, le tram-train bénéficie d'une **voie de circulation réservée** et de la **priorité aux feux**, au même titre qu'un tramway.

Le matériel roulant sera accessible aux personnes à mobilité réduite, grâce à un plancher bas et à une palette rétractable. Un **dispositif d'information voyageurs** (exemples : annonce sonore des stations desservies et plan de la ligne) sera disponible à bord de chaque rame, ainsi qu'un système de **vidéosurveillance**.

Un parc de neuf rames est prévu pour la phase 2 du projet Tangentielle Ouest, et viendra s'ajouter aux dix rames de la phase 1.

Le site de maintenance et de remisage des Matelots

Le Site de Maintenance et de Remisage (SMR) de Versailles-Matelots, situé à 1 km du terminus de la ligne Tangentielle Ouest de Saint-Cyr, accueillera les rames des phases 1 et 2 du projet. Un soin particulier sera porté à l'intégration paysagère de ce site. La Commission Nationale des Monuments Historiques a ainsi rendu un avis favorable au projet de site des Matelots, sous réserve d'un traitement paysager de qualité. L'étude de ce site a été intégrée à la phase 1 du projet présentée en enquête publique en juin et juillet 2013 et déclarée d'utilité publique le 3 février 2014 .



Perspective 3D, insertion du site de maintenance dans son environnement (de la gare vers le château)

À L'HORIZON DE LA PHASE 2...

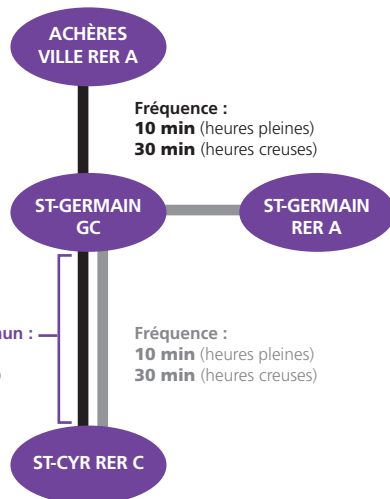
Une offre de service renforcée

AMPLITUDE HORAIRE

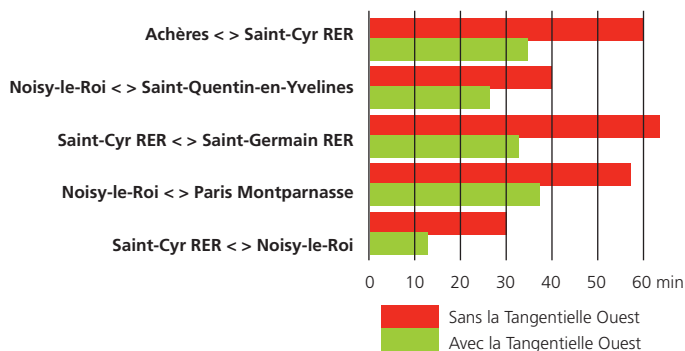
De 6h à minuit en semaine et le samedi

De 6h30 à 22h le dimanche et les jours fériés

Fréquence tronc commun :
5 min (heures pleines)
15 min (heures creuses)



Des temps de parcours réduits



LES TRAVAUX DE LA PHASE 2

Plusieurs types de travaux permettront la mise en service du projet Tangentielle Ouest phase 2. Ils seront organisés de manière à limiter la gêne pour le public.

Les différents travaux envisagés sont :

- **Travaux préparatoires** de libération des emprises existantes.
- **Travaux de terrassement** pour réaliser notamment la plateforme nouvelle de type tramway.
- **Réalisation des ouvrages d'art** (exemple : pont).
- **Travaux de rénovation des voies ferrées, et de création de la plateforme nouvelle de type tramway.**
- **Electrification de la ligne et création des sous-stations pour l'alimentation électrique de la section urbaine.**
- **Aménagement et équipement des stations.**

Le **phasage du chantier** et des **mesures de réduction des nuisances** limiteront la gêne occasionnée par les travaux (limitation des envols de poussière, respect des normes en vigueur concernant les émissions sonores, attention portée aux conditions de déplacements, etc.). Des mesures spécifiques permettront de faciliter et de coordonner les circulations aux abords des chantiers, et des services de substitution pourront éventuellement être mis en place. **Une attention particulière sera portée aux activités économiques, commerciales et touristiques.** Par ailleurs, un dispositif de communication informera les usagers et les riverains de l'avancée et du déroulement du chantier.

A la fin des travaux, des **mesures acoustiques seront à nouveau réalisées** afin de s'assurer que le projet répond bien aux normes en vigueur.

LE CALENDRIER DE LA PHASE 2

Du 16 juin au 15 juillet 2014
> Enquête publique sur la phase 2

2015 – 2016 > Etudes détaillées

2017 – 2019 > Phase de travaux

Fin 2019 > Mise en service de la phase 2

LE COÛT DE LA PHASE 2

103 millions d'euros* (hors matériel roulant)

Études et travaux



Yvelines
Conseil général

Matériel roulant et exploitation



QU'EST-CE QU'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE ?

L'enquête publique est une procédure réglementaire qui s'applique à tous les grands projets. Elle a pour objectif **d'analyser les impacts du projet, ses bénéfices et de recueillir l'avis des personnes concernées** afin de statuer sur l'intérêt général de l'opération.

Le projet Tangentielle Ouest phase 2 fait l'objet de **plusieurs enquêtes publiques** (projet de transport, mise en compatibilité des documents d'urbanisme et défrichement) ouvertes simultanément en une **enquête publique unique**, menée sous l'égide d'une **commission d'enquête indépendante** nommée par le tribunal administratif. Présidée par Mme Eustache, la commission d'enquête est composée de deux membres titulaires, M. Brunier et M. Guidée, et de deux membres suppléants, M. Davenet et M. Gomez.

À l'issue de l'enquête publique, cette commission rédigera un rapport sur le déroulement de l'enquête et formulera un avis motivé qui nourrira la décision du préfet de déclarer ou non le projet **d'utilité publique**.

COMMENT VOUS INFORMER ET VOUS EXPRIMER ?

Vous pouvez, pendant toute la durée de l'enquête et dans la mairie de votre choix (Achères, Poissy ou Saint-Germain-en-Laye):

- **Consulter le dossier d'enquête publique**
- **Déposer un avis dans les registres ou remettre un courrier** pendant les heures d'ouverture des mairies ou lors des permanences de la commission d'enquête.

Il est également possible de:

- **Demander un rendez-vous** avec l'un des membres de la commission d'enquête
- **Envoyer un courrier** au siège de la commission d'enquête :

Enquête publique Tangentielle Ouest phase 2
M^{me} Marie-Claire Eustache, présidente de la commission d'enquête
Mairie de Saint-Germain-en-Laye, 16 Rue de Pontoise
78100 Saint-Germain-en-Laye

PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Mairie d'Achères – 6-8, rue Deschamps-Guérin / Tél. 01 39 79 64 00
• lundi 23 juin 2014 de 9h00 à 12h00 • mardi 1^{er} juillet 2014 de 14h45 à 17h45 • samedi 12 juillet 2014 de 9h15 à 12h15

Mairie de Poissy – Place de la République / Tél. 01 39 22 56 40
• samedi 28 juin 2014 de 9h00 à 12h00 • mercredi 9 juillet 2014 de 9h00 à 12h00 • mardi 15 juillet 2014 de 14h45 à 17h45

Mairie de Saint-Germain-en-Laye – Centre administratif
86-88, rue Léon Désoyer / Tél. 01 30 87 20 90
• jeudi 26 juin 2014 de 14h00 à 17h00 • samedi 5 juillet 2014 de 9h00 à 12h00 • mardi 15 juillet 2014 de 9h00 à 12h00

Retrouvez l'ensemble des documents de l'enquête publique et les dates et lieux des permanences sur

www.tangentielleouest.fr

Les acteurs du projet



L'ÉTAT

L'État participe financièrement au développement des transports collectifs : il est co-financier de l'opération Tangentielle Ouest au travers du Contrat de Projet État-Région (2007-2013). L'Etat est signataire, avec la Région Île-de-France du Protocole du 19 juillet 2013 dans le cadre du Nouveau Grand Paris, qui prévoit la mise en service de la Tangentielle Ouest (phases 1 & 2) à horizon 2020.



LA RÉGION ÎLE DE FRANCE

La Région finance le projet Tangentielle Ouest par le biais du Contrat de Projet État-Région (2007-2013) et du Contrat Particulier Région-Département des Yvelines (CPRD 78). La Région œuvre à l'amélioration des conditions de déplacement en Île-de-France, avec une priorité : développer les liaisons de rocade. La Région Île-de-France est signataire, avec l'Etat, du Protocole du 19 juillet 2013 dans le cadre du Nouveau Grand Paris, qui prévoit la mise en service de la Tangentielle Ouest (phases 1 & 2) à horizon 2020.



LE DÉPARTEMENT DES YVELINES

Le Département des Yvelines est co-financier de l'opération Tangentielle Ouest au titre du Contrat Particulier Région Département. Le Conseil général mène une politique volontariste pour favoriser le développement des transports collectifs et améliorer les conditions de déplacement des Yvelinois.



RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE

Propriétaire et gestionnaire du réseau ferroviaire français, RFF a pour mission le développement, la modernisation et la commercialisation des 30 000 km de lignes du réseau, dans une logique de solidarité du territoire aux échelles européenne, nationale et régionale. RFF est également responsable de la gestion quotidienne du réseau ferré. Dans le cadre de ce projet, RFF assure la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les voies ferrées existantes.



SNCF

SNCF est l'exploitant actuel de la ligne de la Grande Ceinture Ouest.

SNCF assure la maîtrise d'ouvrage des opérations qui concernent la rénovation et la modernisation des bâtiments-gare existants, ainsi que la construction, l'entretien et le garage du matériel roulant.



STIF

Le STIF imagine, organise et finance les transports publics pour tous les Franciliens. Le STIF, est co-maître d'ouvrage du projet Tangentielle Ouest avec RFF et SNCF. Le STIF assure la maîtrise d'ouvrage de la section urbaine du tracé de type tramway de la station d'Achères-Chêne-Feuillu (réalisée à plus long terme) au terminus d'Achères Ville. Il assure en outre la coordination d'ensemble du projet. Par ailleurs, le STIF financera l'exploitation et le matériel roulant.